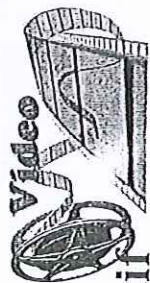




ANNEE 2019

Foyer socio-éducatif



Le foyer est une association régie par la loi de 1901. Elle siège dans le collège. Tous les élèves et le personnel peuvent y adhérer. La principale exerce le suivi, et de contrôle à l'égard de cette association qui fonctionne sous sa responsabilité.

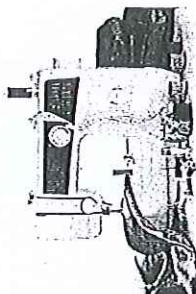
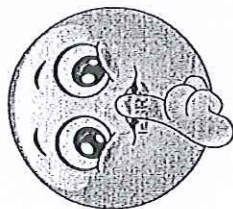
Le foyer permet aux élèves de développer leurs sens des responsabilités, et participer aux activités manuelles.

Les ateliers sont gérés bénévolement par les membres de l'équipe éducative volontaires.

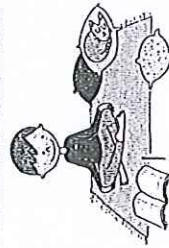
❖ Pourquoi adhérer ?

Pour participer à des activités aidées et financées sur le temps de midi au collège.

- ❖ Que dois-je faire si je veux adhérer au FSE ?
- ❖ 1000f l'inscription volontaire pour toute l'année par enfant au secrétariat du collège paiement par chèque à l'ordre du foyer socio-éducatif collège Jean-Fayard Katiramona ou en espèces.



TEMPS CALME !  
Quand la méditation aide les petits à se concentrer



# Collège Jean Fayard Katiramona

## Bulletin d'adhésion au foyer socio-éducatif 2019

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

Classe future : \_\_\_\_\_

Etablissement d'origine : \_\_\_\_\_

Montant : **1000 F par enfant pour l'année.**

Règlement :

☐ Chèque à l'ordre du FSE collège Jean-Fayard Katiramona

☐ Espèces

\*Je souhaite participer aux ateliers suivants : (cocher la case en fonction de votre choix)

☐ Temps de calme ☐ papeterie ☐ Vidéo ☐ Informatique ☐ Couture

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature de l'élève

Signature du responsable